



Les comptes rendus des conseils municipaux
sont disponibles sur le site internet
de Payzac : www.payzac07.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 AVRIL 2023

Présents :

COULANGE François, LEYRIS Françoise, MOUTET Nathalie, ADAM Gilles, MATHON Elodie, ROCHE Julien, GRANCIER Charlotte, PEILLEX Jean-François, AUBERT Julien, GAIO Christine, ROGIER Olivier

Absents Excusés :

EL BAZAZI Omar procuration à F. COULANGE
ESPERANDIEU Anne
FURIC Brigitte
DUCLOUX Sébastien

Secrétaire de séance : F. LEYRIS

Ouverture de la séance : 20h30

Approbation du conseil municipal du 02 février 2023 :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Ordre du jour de la réunion :

- Approbation du compte rendu du CM du 02/02/2023

Délibérations :

- Subventions aux associations
- Compétence voirie intercommunautaire
- Groupement commande marché d'assurance pour 2024
- Vote du Compte Administratif 2022
- Vote du Compte de Gestion 2022
- Vote des taux des taxes impôts directs
- Vote du budget primitif 2023

Approbation du Compte de Gestion et du Compte administratif budget principal 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de François COULANGE, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022, dressé par Françoise LEYRIS après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés ou affectation		0,00 €		93 524,83 €	0,00 €	93 524,83 €
Opérations de l'exercice	353 480,95 €	518 836,36 €	215 523,05 €	213 045,28 €	569 004,00 €	731 881,64 €
TOTAUX	353 480,95 €	518 836,36 €	215 523,05 €	306 570,11 €	569 004,00 €	825 406,47 €
Résultat de clôture		165 355,41 €	0,00 €	91 047,06 €		256 402,47 €

Besoin de financement	
Excédent de financement	91 047,06 €

Restes à réaliser	437 086,67 €	115 705,00 €
Besoin de financement des RàR	321 381,67 €	
Excédent de financement des RàR		

Besoin total de financement	230 334,61 €
Excédent total de financement	

2°) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

	165 355,41 €
	0,00 €

au compte 1068 Investissement

au compte 002 Excédent de fct reporté

3°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5°) Arrête les résultats définitifs tel que résumés ci-dessus ;

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide d'accepter les propositions de Mr le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Compte de gestion :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Compte administratif :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Vote des taxes 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de voter le taux des taxes communales suivant tableau ci-joint :

<i>Désignation des Taxes</i>	<i>Taux</i>
Foncière bâti	34.80 %
Foncière non bâti	55.43 %
Taxe d'Habitation	10.45 %

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Vote du budget primitif 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2023 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement Dépenses : 477 185.00 € - Fonctionnement Recettes : 477 185.00 €
Investissement Dépenses : 785 379.01 € - Investissement Recettes : 785 379.01 €

Le Conseil municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire approuve le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de voter

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

Délibérations :

- Subventions aux associations :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a nécessité de voter les subventions pour les associations. Les montants des subventions sont répartis ainsi :

APE	600 €	Ass. De le Chasse	100 €
Ass. Chien fou	300 €	Ass. Blachéroise	100 €
Ass. FATCH	1 000€	Uram	50 €
Ass. Reste	100 €	Rock n Potes	50 €
Ass. La corbeille aux tricots	100 €	Eglises Romanes	100 €
Comité d'Animation	370 €	Banque alimentaire	250 €
Fou sans Blanc	300 €	Séniors des Faysses	305 €

Pour : 11

Abstention : 1

Contre : 0

- Compétence voirie intercommunautaire :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal de la nécessité de se positionner sur le retrait de la compétence « voirie d'intérêt communautaire » entraînant la modification des statuts de la Communauté de Communes.

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

- Groupement commande marché d'assurance pour 2024

Regroupement de commande pour marché d'assurance, pour une durée de 4 ans avec demande de financement de 800 €.

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

Questions diverses :

Différentes questions ont été abordées : Cimetière, CCID, PCS, Fibre ADN.

Fin de la réunion 23h15

Le Maire
F. COULANGE

